



**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL  
DE FRANCEAGRIMER**

DIRECTION INTERVENTIONS  
SERVICE REGULATION DES MARCHES ET PROGRAMMES  
SOCIAUX  
UNITE REGULATION DES MARCHES, DROITS A PRODUIRE ET  
CERTIFICATS  
12, RUE ROL-TANGUY  
TSA 20002  
93555 MONTREUIL CEDEX

**INTV-REMPS- 2014-54  
du 2 septembre 2014**

*DOSSIER SUIVI PAR : Hervé Chapaut*  
TEL : 01.73.30.31.04  
COURRIEL : herve.chapaut@franceagrimer.fr

**PLAN DE DIFFUSION :**

Les Préfets de Régions,  
Les Préfets de Départements,  
Les Directeurs Régionaux de l'Agriculture  
et de la Forêt,  
Les Directeurs Départementaux des  
Territoires (et de la Mer),  
Les Acheteurs de lait,

**MISE EN APPLICATION :**

**IMMEDIATE**

**OBJET : Date relative aux mouvements de producteurs entre acheteurs pour la campagne 2014/2015**

**BASES REGLEMENTAIRES :**

Article D.654-66 du code rural et de la pêche maritime

**RESUME :**

Fixation de la période pendant laquelle les mouvements de producteurs entre acheteurs donnent droit à ajustement de leur quota au cours de la campagne 2014/2015, suite à avis du Conseil Spécialisé Filières Laitières en date du 24 juin 2014.

⇒ **Période au cours de laquelle les mouvements effectués sont comptabilisés sur la campagne 2014-2015 :**

**1<sup>er</sup> avril 2014 au 15 janvier 2015 inclus**

Les mouvements de producteurs entre acheteurs effectués au-delà du 15 janvier 2015 ne donneront pas lieu à transfert de référence laitière sur la campagne 2014/2015, mais seulement à un transfert de référence vers la laiterie d'arrivée figurant sur la notification de fin de régime des quotas laitiers adressée par FranceAgriMer aux acheteurs de lait.

⇒ **Date limite de déclaration des mouvements pour leur comptabilisation sur la campagne 2014-2015 :**

**28 février 2015**

Les mouvements de producteurs entre acheteurs communiqués à FranceAgriMer au-delà de cette date ne donneront pas lieu à transfert de référence laitière sur la campagne 2014/2015, mais seulement à un transfert de référence vers la laiterie d'arrivée figurant sur la notification de fin de régime des quotas laitiers adressée par FranceAgriMer aux acheteurs de lait.

Le Directeur général

Eric ALLAIN